



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.  
Séance du 10 février 2025 à 19h00

Nombre de membres		
Afférents au Conseil d'administration	En exercice	Ayant pris part à la délibération
9	15	12

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en son lieu ordinaire, sur convocation adressée par le Président à chacun de ses membres, conformément au Code de l'action sociale et des familles, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SERRUS, Président.

Secrétaire de séance : Jean-Marie LEBRE

**Administrateurs présents** : SERRUS Jean-Pierre, LEBRE Jean-Marie, CARELLO Danièle, VAILLAT Fanny, MORENO Manuel, AGARD Yvette, MARTINEZ Katia, PELLEGRIN Danièle, POUZENC Catherine

**Administrateurs ayant donné pouvoir** : JEAN Nathalie donne pouvoir à CARELLO Danièle, LAFOND Emilie donne pouvoir à LEBRE Jean-Marie, VAILLAT Fanny donne pouvoir à BOURGUE Michèle

**Administrateurs absents** : ROBERT Astrid, FRASCA Karine, FIORILLO Chantal

**Délibération N° 25/03-**

**OBJET : SUBVENTION À L'ASSOCIATION SASS LA CHAUMIÈRE**

Rapporteur : M. Jean-Pierre SERRUS

Le service d'accompagnement social et de suivi (SASS) porté par l'Association Femmes Responsables Familiales FRF – La Chaumière – a pour mission l'accompagnement des personnes dans la réalisation de leur projet d'insertion. Ainsi, le service met en œuvre des mesures d'accompagnement socio-éducatif lié au logement (ASLL), des mesures d'Accompagnement Social Personnalisées (MASP) et anime des ateliers d'accompagnement à la gestion du budget.

Le Centre Communal d'Action Social de La Roque d'Anthéron oriente régulièrement des bénéficiaires vers l'association. Pour l'année 2025, l'association sollicite une subvention de 2 112 € calculée sur la base des bénéficiaires rocassiers accueillis.

Pour mémoire, la subvention 2024 était de 3 323 €.

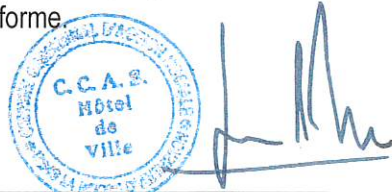
*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5217-10-4*

Le Conseil d'Administration,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

ACCORDE une subvention de 2 112 € à l'Association Femmes Responsables la Chaumière pour l'exercice 2025 dans le cadre de l'animation du SASS.

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme

Le Président :  
Jean-Pierre SERRUS



Le Secrétaire de séance :  
Jean-Marie LEBRE

Acte rendu exécutoire après télétransmission  
En Sous-Préfecture le... 19/02/25  
Et de la publication sur le site internet ou notification le... 19/02/25

REÇU EN PREFECTURE

le 19/02/2025

Application agréée E-legalite.com